

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mercredi 4 novembre 2020* à 18 h 30 par le biais de vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : Séance à huis clos due à pandémie de la maladie à coronavirus.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-11-393

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03. Adoption de règlement – Règlement no. 212-2020 sur la gestion contractuelle pour la Municipalité de Pierreville ;
04. Affectation de surplus suite aux dépenses non réalisé en 2020 – Rang du Haut-de-la-Rivière ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

05. Glissement de terrain – Autorisation de paiement à la firme d'ingénierie EXP ;

VOIRIE MUNICIPALE

06. Remplacement de lampadaire – Coin de la route Marie-Victorin et la route de la Ligne ;
07. Abrogation de résolution – Résolution no. 2020-10-366 – Remplacement de glissières de sécurité – Autorisation d'achat pour le rang de l'Île et la rue Desmarais ;
08. Remplacement de glissières de sécurité – Autorisation d'achat pour le rang de l'Île, la rue Desmarais et le chemin de la Commune ;
09. Réfection de pavage – rang de l'Île et chemin de la Commune – Autorisation de paiement ;

HYGIÈNE DU MILIEU

10. Avis de motion – Règlement no. 213-2020 modifiant l'article 23 du règlement no. 191-2019 concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;

11. Assainissement des eaux usées – Secteur Notre-Dame -Service de vacuum – Autorisation de paiement ;
12. Assainissement des eaux usées – Secteur Pierreville – Autorisation de travaux de réparation de conduite ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13. Terrain rue Martel – Entente avec les propriétaires voisins du lot ;
14. Acquisition de terrain au bord de l'eau – Mandater la notaire ;

LOISIRS ET CULTURE

15. Centre d'action bénévole du lac Saint-Pierreville – Demande de financement 2021 ;
16. Association québécoise du loisir municipal – Renouvellement d'adhésion ;

-
17. Période de questions ;
 18. Levée de l'assemblée.

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 212-2020 sur la gestion contractuelle pour la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 13 août 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* ») ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais de moins de 100 000 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité, ceci permet aux élus de passer de 25 000 \$ à 100 000 \$ pour toutes dépenses, sans obligation de soumissions ou appel d'offres pour l'octroi de contrats, achats d'équipements ou toutes autres ententes, et ce, de gré à gré dans le futur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ et, qu'en conséquence, l'article 936 *C.M.* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du 13 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les

contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

2020-11-394

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descoteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 212-2020 sur la gestion contractuelle pour la Municipalité de Pierreville ;

QUE cela fera en sorte que le conseil municipal pourra dorénavant octroyer des contrats sans appel d'offres ou soumissions pour des dépenses allant jusqu'à 100 000 \$.

04. AFFECTATION DE SURPLUS SUITE AUX DÉPENSES NON RÉALISÉ EN 2020 – Rang du Haut-de-la-Rivière

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation du budget 2020, une somme de 534 800 \$ avait été réservé pour des travaux dans le rang du Haut-de-la-Rivière pour des changements de ponceaux ainsi que les travaux d'asphaltage sur une distance approximative de 2,5 km ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur le rang du Haut-de-la-Rivière n'ont pas été réalisé dans l'exercice financier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage sur le rang de l'Île, de l'intersection de la rue Principale jusqu'au chemin de la Commune ont été réalisés sur une superficie d'environ 6 086,81 m² ;

2020-11-395

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de soustraire la somme du budget de 534 800 \$ pour l'entretien des routes, la somme déboursée de 134 267,15 \$ à l'entreprise Sintra pour les travaux d'asphaltage exécutés sur le rang de l'Île ;

QU'une somme de 400 532,85 \$ sera transféré dans un surplus accumulé distincts qui portera la mention « Travaux du rang Haut-de-la-Rivière » ;

QUE cette affectation de surplus devra être comptabilité dans l'exercice financier 2020.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

05. GLISSEMENT DE TERRAIN – Autorisation de paiement à la firme d'ingénierie EXP

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait mandaté la firme Les services EXP dans le cadre des travaux de stabilisation du glissement de terrain sur le rang de l'Île par le biais de la résolution no. 2017-02-038 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une facture pour les honoraires professionnels de la firme Les services EXP en date du 9 octobre 2020 ;

2020-11-396

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture pour les honoraires professionnels au 9 octobre 2020 de la firme Les services EXP inc. au montant de ± 1 465 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'Île » 03 310 00 004

VOIRIE MUNICIPALE

06. REMPLACEMENT DE LAMPADAIRE – Coin route Marie-Victorin et route de la Ligne

CONSIDÉRANT QUE le 5 août 2020, un accident de voiture a complètement arraché le poteau et le lampadaire situé au coin de la route Marie-Victorin et la route de la Ligne ;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette date, il n'y a plus d'éclairage à cette intersection, il faut donc remplacer le poteau et le lampadaire ;

2020-11-397

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Les entreprises d'électricité D.A inc. afin de procéder à l'installation d'un poteau de 35 pieds, un panneau à deux circuits extérieurs pour disjoncteur, une ligne aérienne de 300 pieds avec ferrure et ancrage, ainsi qu'une potence en aluminium non ajustable de 10 pieds, pour une somme de 2 850 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Projet divers » 03 310 00 006

07. ABROGATION DE RÉOLUTION – Résolution no. 2020-10-366 – Remplacement de glissières de sécurité – Autorisation d'achat pour le rang de l'Île et la rue Desmarais

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-10-366 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 13 octobre 2020 concernant le remplacement de glissières de sécurité doit être modifiée ;

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Éric Descheneaux a visité les lieux et a décidé de faire des ajouts à la suite de l'adoption de ladite résolution ;

2020-11-398

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution no. 2020-10-366 – Remplacement de glissières de sécurité – Autorisation d'achat pour le rang de l'Île et la rue Desmarais.

**08. REMPLACEMENT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ –
Autorisation d’achat de matériaux neufs et reconditionnés
pour le rang de l’Île, la rue Desmarais et le chemin de la
Commune**

CONSIDÉRANT QUE les glissières de sécurité sur le rang de l’Île, la rue Desmarais et le chemin de la Commune sont abîmées, il serait préférable de les remplacer en vue de s’assurer de la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE pour le rang de l’Île, le remplacement se fera sur une distance d’environ 53,34 mètres avec des poteaux de huit pieds en acier ;

CONSIDÉRANT QUE pour la rue Desmarais, le remplacement se fera sur une distance de 102,87 mètres avec des poteaux de huit pieds en acier ;

CONSIDÉRANT QUE pour le chemin de la Commune, le remplacement se fera sur une distance de 152,40 mètres avec des poteaux de huit pieds en acier ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-11-399

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser l’achat de nouvelles glissières de sécurité afin de remplacer celles abîmées sur le rang de l’Île, la rue Desmarais et le chemin de la Commune à l’entreprise Ployard 2000 inc. pour une somme de ± 20 349,38 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissières de sécurité » 02 320 05 521

**09. RÉFECTION DE PAVAGE – rang de l’Île et chemin de la
Commune – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Sintra a été mandatée afin de procéder à la réfection du pavage sur une partie du rang de l’Île et le chemin de la Commune par le biais de la résolution no. 2020-08-296 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant terminés, il faut donc procéder au paiement de la facture ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-11-400

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture à l’entreprise Sintra au montant de ± 127 888,71 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R chemins – Ens. Pierreville » 02 320 00 521

HYGIÈNE DU MILIEU

**10. AVIS DE MOTION – Règlement no. 213-2020 modifiant
l’article 23 du règlement no. 191-2019 concernant la gestion des
matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de
Pierreville**

2020-11-401

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller *Michel Bélisle* qu’à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption de *Règlement no. 213-2020 modifiant l’article 23 du règlement no. 191-2019 concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Pierreville.*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27-1)*, une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

11. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – Service de vacuum – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE des travaux de vacuum et d'hydropression d'urgence ont été nécessaires à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux demandés en urgence nécessitent le paiement des employés de cette entreprise à temps double ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-11-402

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au montant de ± 3 099,60 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Vacuum Drummond pour leur service de vacuum et d'hydropression d'urgence ;

QUE cette facture sera payée par les citoyens de ce secteur, desservis par l'usine.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R – T.E.U. ND » 02 414 00 521

12. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – Secteur Pierreville – Autorisation de travaux de réparation de conduite

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation d'une conduite dans l'étang aéré doivent être faits ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux se feront en eau contaminée donc, une équipe de 4 plongeurs sera nécessaire à la réalisation de ce mandat, tel qu'exigé par les règlements de la CNESST ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-11-403

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise Service sous-marin afin de procéder aux travaux de réparation de conduite pour l'usine d'épuration des eaux usées du secteur Pierreville au coût de ± 3 308 \$ (taxes en sus).

QUE cette facture sera payée par les citoyens de ce secteur, desservis par l'usine.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R – T.E.U. Pville » 02 414 10 521

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13. TERRAIN RUE MARTEL – Entente avec les propriétaires voisins du lot

CONSIDÉRANT QUE sur le lot no. 6 360 048 appartenant à la Municipalité de Pierreville, situé sur la rue Martel, il y a un empiètement d'environ 1 pied par la clôture appartenant au lot no. 5 743 799 ;

CONSIDÉRANT QU'afin de s'assurer des limites réelles du lot no. 6 360 048, un bornage est inévitable ;

CONSIDÉRANT QUE si un bornage est nécessaire, que les frais relatifs à celui-ci seront déboursés par les propriétaires du lot 5 743 799 ;

CONSIDÉRANT QUE ce bornage permettra à la Municipalité de, soit vendre une partie dudit lot à la propriétaire du lot no. 5 743 799 afin qu'elle puisse y laisser sa clôture, ou de demander à la propriétaire de déplacer ladite clôture sur le terrain qu'elle a réellement acquis ;

2020-11-404

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de donner le choix aux propriétaires du lot 5 743 799, soit d'acquérir la partie de terrain appartenant à la Municipalité ou de déplacer la clôture sur le terrain qui a été réellement acquis ;

QUE si les propriétaires du lot 5 743 799 opterait pour l'option d'achat de cette partie, le prix de vente serait le même prix au pieds carré que la transaction effectuée avec l'entreprise Sogetel.

14. ACQUISITION DE TERRAIN AU BORD DE L'EAU – Mandater la notaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a accepté la contre-offre de la Fabrique Marguerite-D'Youville afin d'acheter le lot no. 5 745 014 au coût de 7 500 \$ par le biais de la résolution no. 2020-10-375 ;

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder à l'achat dudit terrain, il faut faire appel à un notaire ;

2020-11-405

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Me Claire Laforce, notaire afin de compléter le dossier pour procéder à l'acquisition du lot no. 5 745 014 appartenant à la Fabrique Marguerite-D'Youville ;

D'AUTORISER le maire, monsieur Éric Descheneaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents permettant l'achat dudit terrain.

LOISIRS ET CULTURE

15. CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU LAC SAINT-PIERRE – Demande de financement 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, le 14 octobre dernier, une demande de financement de la part du Centre d'action bénévole du lac Saint-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole est aussi, d'abord et avant tout, la valorisation du bénévolat, de l'entraide et de la bienveillance collective ;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre au CAB de maintenir et développer de nouveaux services qui répondent aux besoins de la population, le

Conseil d'administration du Centre d'action bénévole du lac Saint-Pierre réitère sa demande d'aide financière à la mission globale de l'organisme ;

CONSIDÉRANT QUE le CAB demande une entente globale pour l'année, et ce, afin d'éviter de faire plusieurs demandes en cours d'année

EN CONSÉQUENCE,

2020-11-406

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la demande d'aide financière du Centre d'action bénévole du lac Saint-Pierre pour l'année 2021 au montant de 1 500 \$;

QU'une copie du rapport financier devra être remis à la Municipalité avant de libérer le chèque ;

QUE ce montant sera payé durant l'année financière 2021.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Centre d'action bénévole » 02 701 93 991

16. ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL – Renouvellement d'adhésion

CONSIDÉRANT QUE l'agente aux loisirs et à la vie communautaire, madame Josée Bussièrès, a droit à une adhésion à rabais à l'Association québécoise du loisir municipal en tant qu'étudiante universitaire ;

CONSIDÉRANT QU'il faut renouveler son adhésion pour l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-11-407

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion de madame Josée Bussièrès à l'Association québécoise du loisir municipal au coût de 35 \$ pour l'année 2021.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention comité loisirs » 02 701 92 990

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-11-408

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 18 h 59.

Éric Descheneaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière